

# BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATION N° 116

26/03/2024



Mairie d'Asson, 20 place Saint-Martin, 64800 ASSON - Tél. : 05 59 71 02 65  
Mail : [info@asson.fr](mailto:info@asson.fr) / Site Internet : [www.asson.fr](http://www.asson.fr) / Facebook : [www.facebook.com/assonvillage](http://www.facebook.com/assonvillage)

## ZOOM sur le projet photovoltaïque

**Projet photovoltaïque, validation du volet technique et financier en autoconsommation collective** : adopté à l'unanimité

Les travaux de réfection de la couverture de la salle Jean Labarrère et l'installation de panneaux photovoltaïques sur les salles Jean Labarrère et Isarce seront réalisés de juin à décembre

2024. Ces travaux prévoient également une mise aux normes de la salle (alarme incendie, blocs secours, radiants gaz...).



La volonté de la Commune est de s'engager dans le développement des énergies renouvelables tout en valorisant son patrimoine (mise à disposition de la toiture de la salle). La vocation principale des installations est la production d'énergie photovoltaïque dans le cadre d'une opération d'**autoconsommation collective**.

La Centrale va permettre à la commune d'Asson de réaliser des économies sur les factures d'électricité de l'ensemble de ses bâtiments et de revendre le surplus. Ce projet présente un caractère très innovant dans la mesure où **la commune d'Asson sera la première Commune du Béarn à disposer de ses propres panneaux photovoltaïques dans le cadre d'une opération d'autoconsommation collective**.

D'après les études menées et compte-tenu des subventions acquises, le projet paraît viable et dégagerait des bénéfices, malgré le coût initial lié notamment au changement de toiture, au désamiantage et au renforcement de la charpente. Il est important que préciser **que cette opération globale permettra de financer le désamiantage et la réfection de la toiture de la salle Jean Labarrère** dont les travaux (estimés à 400 000 € HT) devaient obligatoirement être réalisés.

L'opération globale estimée à 916 000 € HT sera complètement financée par les subventions (256 500 € de la part du Département et de l'Etat / DETR) et la production d'électricité sur 20 ans.

## INFORMATIONS DIVERSES

### **Saison culturelle en Pays de Nay :**

La Communauté de communes du Pays de Nay propose ce printemps un programme culturel avec la complicité des bibliothèques, communes, associations et structures éducatives du Pays de Nay et des territoires voisins.

Le programme complet est disponible en mairie ou <https://www.calameo.com/read/007035718811016db82da>

Parmi les nombreuses animations, les bénévoles de la bibliothèque d'Asson proposeront une animation « **lectures sonores** », le **mercredi 24 avril**. 10h pour les 2-5 ans et 11h pour les 6-10 ans. *Réservation* : [bibliotheque.asson@paysdenay.fr](mailto:bibliotheque.asson@paysdenay.fr) / 05 59 72 02 65

Puis le **samedi 4 mai 2024**, de 14h à 17h, les familles ont rendez-vous aux Jardins d'Abère pour une après-midi sur le thème de la nature : jeux, lectures et **conte musical « Dans le jardin »** par la Cie Le temps d'une étincelle (15h). Repli au préau de l'école en cas de mauvais temps (réservation conseillée)

## SÉANCE DU 26 MARS 2024

### Compte de gestion et compte administratif du budget principal : adopté à l'unanimité

Le compte de gestion 2023, réalisé par le percepteur, est identique au compte administratif ; ils reflètent les opérations réalisées en 2023. La bonne gestion a permis de dégager un excédent de fonctionnement de plus de 400 000 € dont 180 000 € ont permis de couvrir le besoin de financement de la section investissement. Le reliquat sera affecté en recettes de fonctionnement sur le budget 2024 qui sera voté lors du prochain conseil municipal.

### Compte de gestion et compte administratif du budget Centre de Loisirs : adopté à l'unanimité

Le compte de gestion 2023, réalisé par le percepteur, est identique au compte administratif ; ils reflètent les opérations réalisées en 2023. Le résultat global présente un excédent de fonctionnement de 28 500 € qui sera reporté sur l'exercice 2024. Il n'y a pas de section investissement sur ce budget annexe.

### Convention avec le CDG17 pour la gestion des dossiers ARE : adopté à l'unanimité

Il s'agit d'adhérer à la prestation de gestion des allocations chômage proposée par le CDG 64, par l'intermédiaire du CDG 17 avec lequel il a conventionné dans le cadre de la coopération régionale des centres de gestion de la Nouvelle-Aquitaine.

### Servitude de passage avec le TE64 sur la parcelle AC 315 : adopté à l'unanimité

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la servitude à titre gratuit, au profit du Territoire d'Énergie 64, sur la parcelle AC 315 permettant l'accès à la ligne de distribution souterraine donnant accès au transformateur électrique.

**Rappel Elagage** : il est rappelé aux riverains leur obligation d'élaguer les arbres, arbustes et haies en bordure des voies publiques ou privées, de manière à ce qu'ils ne gênent pas le passage des piétons, ne cachent pas les éléments de signalisation. Les branches ne doivent pas toucher les câbles électriques, Télécom ou éclairage public. Il en est de même pour les branches qui dépassent la limite séparative sur le terrain voisin.

### A vos agendas...

- **Lundi 1<sup>er</sup> avril 2024** : **Vide-Greniers** organisé par Asson Sports, de 9h à 18h (entrée gratuite)
- **19 et 20 avril 2024** : **Re-fêtes d'Asson**
- **24 avril 2024** : « **Lectures sonores** » à la bibliothèque d'Asson (10h pour les 2-5 ans et 11h pour les 6-10 ans). Sur inscription
- **4 mai 2024** : **Conte musical** et animations familiales, de 14h à 17h, Jardins d'Abère
- **16 mai 2024** : **Film « comprendre l'écobuage »** à 20h30, salle de l'Isarce (*entrée libre*)
- **18 et 19 mai 2024** : **salon du bien-être** (salles Isarce et Jean Labarrère)

### Renouvellement du Plan Educatif Territorial (PEDT) : adopté à l'unanimité

Le projet éducatif territorial est un outil de collaboration locale qui rassemble, à l'initiative de la mairie, l'ensemble des acteurs intervenant dans le domaine de l'éducation visant à assurer une offre d'activités périscolaires et extra-scolaires en continuité et en complémentarité avec l'école et faciliter ainsi les organisations familiales. Il peut aussi intégrer l'ensemble de l'offre éducative pendant les vacances scolaires.

Le Plan Mercredi repose sur l'engagement de la collectivité à mettre en place des activités éducatives de grande qualité le mercredi dans un cadre structuré à savoir : un accueil de loisirs déclaré et un PEDT respectant une charte de qualité *Label plan Mercredi*.

Notre PEDT actuel arrive à échéance le 31 août 2024. Il convient donc de le mettre à jour afin de le renouveler pour une durée de 3 ans à compter du 01/09/2024 et de continuer à bénéficier du soutien financier de la CAF.

### Info - Demande de reconnaissance de catastrophe naturelle

Nous sommes de plus en plus fréquemment touchés par les événements climatiques qui peuvent avoir de lourdes conséquences. Dans certains cas (inondation, crue torrentielle, mouvement de terrain, sécheresse/réhydratation des sols, séisme, vent cyclonique), la Commune peut demander aux services de l'Etat une reconnaissance de catastrophe naturelle qui permet une meilleure indemnisation. C'est pourquoi, nous vous invitons à contacter la mairie en cas de problèmes de ce genre car vos signalements permettent d'appuyer la demande.